# LE CARILLON

## HEUGNES

## SOMMAIRE


| | Page |
|---|---|
| Contrat de Pays | 2 |
| Communauté de Communes | 2 |
| Ordures ménagères | 3 |
| Syndicats Intercommunaux | 4 |
| Sentiers de randonnées | 5 |
| Calendrier des lunes | 6.7 |
| Lever/Coucher du soleil à Heugnes | 6.7 |
| Dépliant Touristique Cantonal | 8 |
| Heure d'été | 8 |
| Le chaud, le froid | 8 |
| Les trois derniers Conseils Municipaux | 9 |
| ASSOCIATIONS : | |
| *Amicale Sportive* | 10 |
| *PLATINI et son équipe à Heugnes* | 10 |
| *Maison des Associations* | 10 |
| *Service Informations Familles* | 11 |
| *Comité des Fêtes* | 11 |
| *Société Communale de Chasse* | 11 |
| Calendrier des vaccinations | 11 |
| Calendrier des Fêtes | 12 |
| Repas à domicile | 12 |
| Etat Civil | 12 |
| Bons Numéros | 12 |


## LE BILLET DU MAIRE

Puisque ce numéro du Carillon est distribué en janvier et qu'il en est encore temps, j'en profite pour vous présenter à vous, à vos familles, à vos amis, tous mes voeux et ceux de toute l'équipe municipale pour 1996.

Après les balbutiements d'usage du N°1, le Carillon va trouver sa vitesse de croisière. Plus d'articles, plus d'infos, plus d'illustrations. Et bientôt, l'apparition de photos vont le rendre plus agréable. Des initiales que vous identifierez facilement signeront les articles.

Vous avez réservé un très bon accueil au N°1, l'équipe de la commission de l'information vous en remercie et vous promet d'essayer de faire encore mieux.

Bulletin Municipal - n°2 -
Janvier 1996

# CONTRAT DE PAYS

Dans le N°1 du Carillon, nous vous présentions succinctement ce qu'était un Contrat de Pays. Les zones d'attractions et la cohérence géographique ont fait évoluer les contours du «PAYS». C'est ainsi que quelques communes du canton de LEVROUX pourraient rapidement nous rejoindre. Entre les communes qui vont adhérer au Contrat de Pays et le Conseil Général va finalement naître un partenariat qui se concrétisera sur le terrain sous forme du Syndicat Mixte du Contrat de Pays du Boischaut-Nord.

Sous l'autorité d'un président, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E. P. C. I), en l'occurrence le Syndicat Mixte, recrutera un agent développeur. Les domaines d'intervention du Pays seront identiques à ceux de la Communauté de Communes afin d'être complémentaires. Il est très important de constater que la région soutiendra financièrement de façon privilégiée les opérations réalisées en intercommunalité. Les taux de subventions, toutes aides publiques confondues, seront au maximum de :

- 20 à 25 % pour les projets individuels et privés.
- 60 % pour les opérations communales, associatives ou collectives d'intérêt communal
- 75 % pour les projets intercommunaux

Chaque commune sera représentée par deux délégués titulaires et deux délégués supplémentaires - Heugnes sera représentée par Bernard GARNIER et François VANDENBOSSCHE. Les suppléants étant Martine DENISOT et Alexandre MARTIN. Le comité élira un bureau de 20 membres (15 représentants des communes et 5 représentants du Conseil Général) dirigé par un Président, 4 vice-Présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Nous serons, dans le N° 3 du Carillon, en mesure de vous donner la composition exacte de ce Bureau.

**B.G.**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 1er janvier 1996 naîtra la Communauté de Communes du Pays d'Écueillé. Elle regroupera au départ toutes les communes du canton à l'exception de Villegouin. Son siège est fixé à la mairie d'Écueillé.

La Communauté de Communes dont l'objet principal sera le développement et la solidarité entre les communes aura **des compétences obligatoires :**

✦aménagement de l'espace (habitat neuf, réhabilitation)

✦développement économique (zones d'activités)

et **des compétences optionnelles :**

✦ protection de l'environnement (ordures ménagères - déchetterie - lutte contre les décharges sauvages)

✦ hydraulique agricole et voirie, à l'exception des chemins ruraux

✦services péri-scolaires (ramassage scolaire - fonctionnement du gymnase)

✦ tourisme et culture

La Communauté de Communes sera administrée par un conseil composé de membres délégués élus par les Conseils municipaux (Ecueillé 5 - Pellevoisin 4 - Heugnes 3 - Les autres communes 2).

Le bureau sera composé d'un Président et de 4 vice-Présidents qui auront chacun la charge d'une commission.

La Communauté de Communes bénéficiera de plein droit de fonds provenant :

→ de la Dotation Globale de Fonctionnement (600 000 F. environ en 1996 et 1 200 000 F. par an à partir de 1997 versés par l'État).

→ de la Dotation Globale d'Équipement (subvention accordées par le préfet sur les projets d'équipement qui lui sont présentés).

→ de la Dotation de Développement Rural (même principe que plus haut mais pour des projet de développement cette fois-ci).

→ de la récupération de la Taxe à la Valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) l'année même de l'investissement et non 2 ans après comme c'est le cas pour les communes actuellement.

La Communauté de Communes a opté pour l'institution d'une taxe professionnelle unique pour l'ensemble des communes avec un mécanisme d'unification sur 8 ans (2003). Le taux de Heugnes qui est actuellement de 11, devra passer à 11,50 %. Gehée le moins

élevé passera de 6,20 % à 11,50 % et Jeu Maloches le plus élevé de 25,48 à 11,50 %.
La Communauté de Communes du pays d'Ecueillé percevra des subventions d'état, de la région, du département, de la communauté européenne en complément des aides en provenance de l'administration publique.
Les statuts après avoir été étudiés au Conseil municipal du 24 novembre, puis en séance intercommunale le 27 à Ecueillé, ont été adoptés le 2 décembre *
La commune de Heugnes sera représentée par trois titulaires : Bernard GARNIER - Michel TIXIER - Alexandre MARTIN, et trois suppléants : François VANDENBOSSCHE - Francis LAY - Bernard CHARNY.

**B. G.**

** La rédaction finale se fera au cours d'une réunion conjointe avec les représentants de la préfecture.*

# ORDURES MENAGERES DE HEUGNES
# —QUELLE SOLUTION AU PROBLEME ?—

La révision de l'élimination des ordures ménagères devient pressante à Heugnes comme dans bon nombre de communes du département. Les titres d'articles extraits de la Nouvelle République vous le confirment s'il le fallait.

**Deux réunions importantes ont eu lieu les 14 & 18 septembre respectivement à Ecueillé et Châteauroux au cours desquelles diverses directives ont été rappelées :**

➔ disparition des décharges sauvages

➔ loi de juillet 1992 invitant au recyclage et au tri des déchets

➔ obligation pour les industriels et commerces de distribution de valoriser à 75% les emballages ménagers

➔ instructions européennes de la fin 94 devant se traduire en droit français avant le 30 juin 1996 et définissant les objectifs en terme de recyclage et valorisation des déchets.

**Actuellement, trois centres recueillent les ordures dans le Nord du département.**

- Le Centre d'Enfouissement Technique de Chatillon-sur-Indre : saturation vers 2002 avec possibilité d'extension.
- Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Châteauroux qui effectue le tri, le compostage, l'incinération mais qui réclame une collecte sélective chez l'habitant par séparation des différents déchets. Ces déchets transitent par le quai de compactage de la déchetterie de Buzançais.
- Le Centre d'Enfouissement Technique de Vicq-Sur-Nahon dont la mise en exploitation est imminente et fait l'objet de transactions entre diverses entreprises et communes intéressées.

**Dans le canton, la situation est la suivante :**

✦ La commune d'ECUEILLE est collectée par une entreprise privée sous contrat (DAUBLON) qui décharge à Chatillon-sur-Indre.

✦ A PREAUX : un privé collecte et décharge également à Chatillon

✦ A VILLEGOUIN, l'employé communal collecte les hameaux à fréquence variée et centralise les ordures. L'entreprise VIOVI prend ensuite le relais et décharge à Ciron.

✦ Les autres communes du Canton (dont HEUGNES) ont une collecte comprenant le bourg et les hameaux en porte à porte à des fréquences espacées en fonction de la population, assurée par l'entreprise VIOVI qui décharge ensuite à Ciron.

**Quelles réponses et quels coûts pour le futur?**

➔*Première solution,* opter pour le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de

Châteauroux, (SITOM) ce qui impliquerait :
- La collecte locale et le transport vers la déchetterie (à l'heure actuelle Heugnes paie 135 Frs par habitant à l'entreprise VIOVI à Vendoeuvres).
Puis :
- Le compactage à la déchetterie (coût non disponible)
- Les frais de transport de la déchetterie vers le SITOM (100 Frs la tonne soit 30 Frs par habitant)
- Une reprise de l'investissement et du coût de fonctionnement (actuellement 190 Frs par habitant).
Sans disposer de la totalité des coûts, on peut anticiper un total très lourd.
Sachez par exemple, qu'Argy paie 450 Frs par habitant sans le compactage à la déchetterie de Buzançais.

→*Deuxième solution*, celle du Centred'Enfouissement Technique de Vicq-Sur-Nahon, qui comprendrait uniquement:
- La collecte hebdomadaire par une entreprise
- Le transport et l'accès au Centre d'Enfouissement Technique de Vicq-Sur-Nahon
- Une participation à la gestion de ce Centre
Même si les prix des prestations restent à fournir, la solution plus simple, n'entraînant pas de tri sélectif obligatoire (déchets secs et déchets humide), sera de toutes façons moins onéreuse que la précédente.
**C'est pourquoi, il serait souhaitable de trouver une solution uniforme. Pourquoi pas dans le cadre de la future Communauté de Communes?**

BG - FV

# MISE EN PLACE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**SIVOM**
**(Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)**
Siège : Mairie d'Écueillé
Délégués : B. GARNIER - M. TIXIER
Président : M. MORIN (Écueillé)
1er vice-Président : B. GARNIER (Heugnes)
2ème vice-Président : C. GODART (Selles-sur-Nahon)
3ème vice-Président : C. BONNEAU (Jeu Maloches)
En tant que 1er vice-Président B. GARNIER siège au Conseil d'administration du collège CALMETTE et GUÉRIN d'Écueillé

**Syndicat des Eaux**
Siège : Mairie de Pellevoisin
Délégués : P. BROUARD - M. RABIER
Présidente : M. MORIN (Écueillé)
Vice-Présidents : B. JOLLET (Pellevoisin) J. P. LANORE (Écueillé) M. RABIER (Heugnes) J. E. PINAULT (Villegouin)

**Syndicat de Voirie**
Siège : Mairie d'Écueillé
Délégués : M. TIXIER - C. REYBOZ
Présidente : S. JOURDAIN (Écueillé)
Vice-Présidents : C. BONNEAU (Jeu Maloches)
J. E. PINAULT (Villegouin)

**SIHAE (Syndicat Intercommunal d'Hydraulique Agricole d'Écueillé)**
Siège : Mairie d'Écueillé
Délégués : B. GARNIER - M. TIXIER
Président : G. TESTU (Écueillé)
Vice-Président : B. GARNIER (Heugnes)

**Syndicat de Défense de la Voie Métrique Luçay le Mâle - Argy**
Siège : Mairie de Heugnes
Délégués : B. GARNIER - F. VANDENBOSSCHE
Président : J. THIBAULT (Luçay le Mâle)
Vice-Présidents : B. GARNIER (Heugnes)
A. AUFRERE (Pellevoisin)
Trésorier : M. LARDEAU (Argy)
Secrétaire : M. DENIS (Écueillé)

**Syndicat d'Électrification**
Siège : Mairie de Valençay
Délégués : M. TIXIER - C. REYBOZ
Président : P. RENARD (Valençay)
Vice-Présidents : M. MORIN (Écueillé) J. THIBAULT (Luçay le Mâle) R. LESTRAT (Poulaines)

**Syndicat d'Aménagement des Vallées du Nahon et de la Céphons**
Siège : Mairie de Valençay
Délégués : P. BROUARD - B. CHARNY
Président : J. RETY (Veuil)
Vice-Présidents : M. DOUCET - (Valencay) J. C. BAUDOUIN (Gehée) - J. CHALLET (Moulins)

*A ce jour, l'O.P.A.H. (siège à Châtillon) et le Pays d'Accueil (siège à Valençay) ne se sont toujours pas réunis.*

**B. GARNIER (Heugnes) et M. MORIN (Écueillé) ont été élus par leurs collègues du canton pour siéger au Conseil d'Administration des maires de l'Indre dont le nouveau président élu est Monsieur F. GERBAUD sénateur-Maire de Bouges le Château et le 1er vice-Président du Conseil Général.** B.G

# SENTIERS DE RANDONNEES

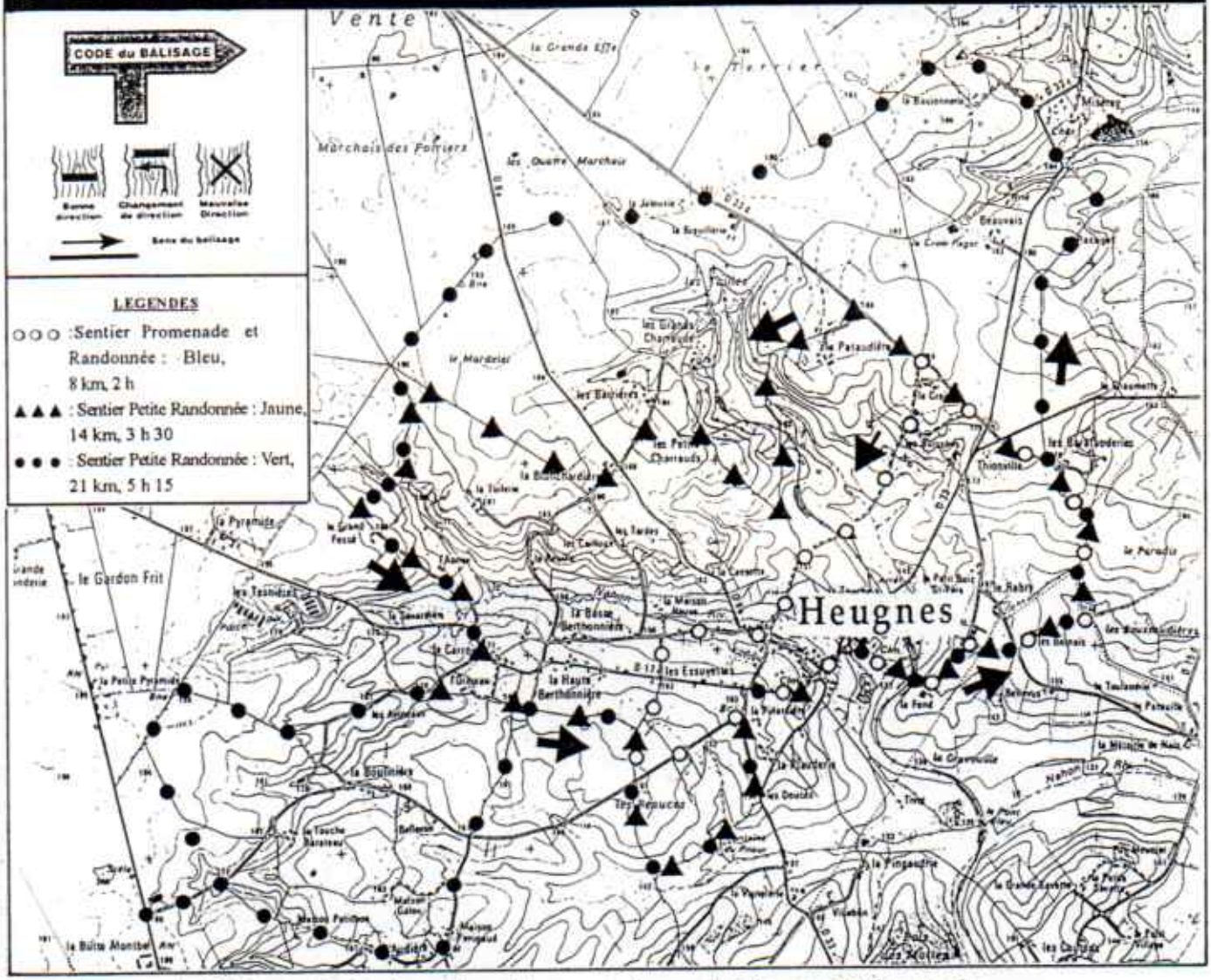


Le balisage et le fléchage des trois sentiers de randonnée de Heugnes (43 km au total) vont progressivement être mis en place à partir du début de l'année par le Conseil Municipal et tous les bénévoles qui viendront lui prêter main forte.

Le meuble panneau d'affichage sera érigé par les employés communaux sur la place Saint Martin .

Mille fiches plastifiées ( à 2 francs l'unité , à la Mairie le moment venu) reprenant les itinéraires, donnant toutes sortes d'informations utiles seront mises en circulation.Et tous les amateurs de randonnées pourront partir à la découverte de la jolie campagne qui entoure Heugnes.

Les trois sentiers forment des boucles avec départ et retour place Saint Martin.

- Le sentier bleu (○ ○ ○ sur la carte) long de 8 km, se parcoure 2 heures environ.
- Le sentier jaune (▲▲▲ sur la carte), long de 14 km demande 3 heures 30 de marche.
- Quand au sentier vert (●●● sur la carte), long de 21 km il est plutôt destiné aux mollets entraînés car il faut bien 5 heures 15 de marche pour en faire le tour.
- Ceux à qui cela ne suffirait pas peuvent encore se raccrocher au sentier de Grande Randonnée du Pays de Valencay qui coupe le sentier vert et jaune.

Commun au départ des trois circuits, un passage au château du Rabry dont l'origine remonte au 16è siècle.

Le sentier vert passe par Mizeray, autre lieu historique de la commune puisqu'une abbaye y existait dès 1142 et fait grimper au point culminant du Boischaut-Nord-La Butte de Montbel à 204 m d'altitude.

Sentier jaune et sentier vert mènent également à un joli site - les sources du Nahon à Launay ("l'eau y naît") Un budget de 30 000F subventionné à 75% est prévu pour cette opération inscrite au budget primitif de la commune.

**MD**

**EXCLUSIF : Spécialement calculées pour Heugnes - latitude 47°00'40'' Nord et longitude 1°24'36'' Est - par le Bureau des Longitudes à Paris, voici les heures de lever et de coucher du soleil en temps réel (celui de votre montre). Comparez avec celles qui figurent dans le calendrier des postes, et qui sont calculées pour Paris. La suite dans le prochain Carillon ! . Voir tableau page suivante ...**

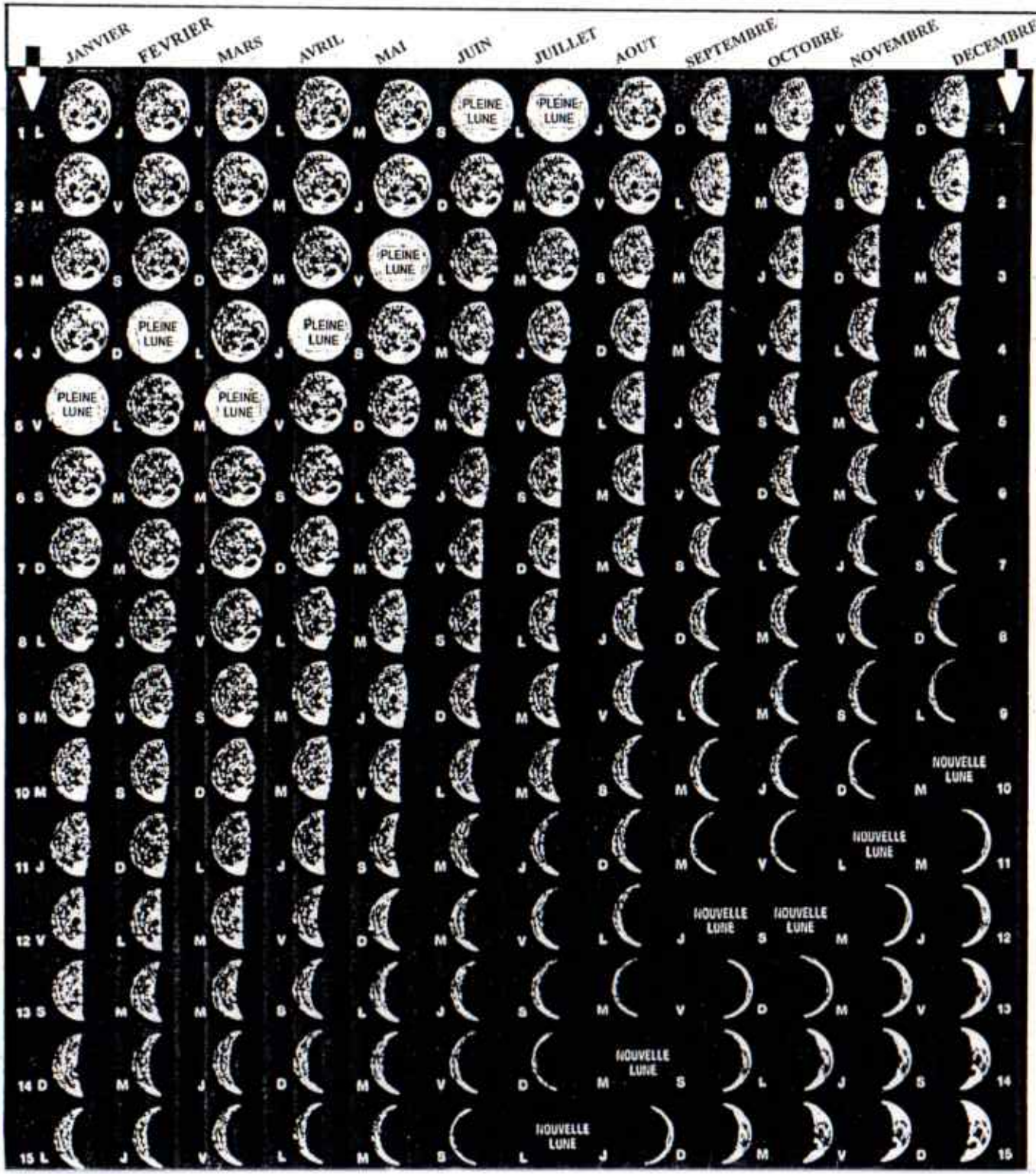


# CALENDRIER DES LUN

## LEVER/COUCHER DU SOLEIL A HEUGNES POUR 1996

### JANVIER

| Dates | Soleil | |
|---|---|---|
| | Lever | Coucher |
| 1/1/1996 | 8h43 m | 17h14 m |
| 2/1/1996 | 8h43 m | 17h15 m |
| 3/1/1996 | 8h43 m | 17h16 m |
| 4/1/1996 | 8h43 m | 17h17 m |
| 5/1/1996 | 8h42 m | 17h18 m |
| 6/1/1996 | 8h42 m | 17h19 m |
| 7/1/1996 | 8h42 m | 17h20 m |
| 8/1/1996 | 8h42 m | 17h22 m |
| 9/1/1996 | 8h41 m | 17h23 m |
| 10/1/1996 | 8h41 m | 17h24 m |
| 11/1/1996 | 8h41 m | 17h25 m |
| 12/1/1996 | 8h40 m | 17h26 m |
| 13/1/1996 | 8h40 m | 17h28 m |
| 14/1/1996 | 8h39 m | 17h29 m |
| 15/1/1996 | 8h39 m | 17h30 m |
| 16/1/1996 | 8h38 m | 17h32 m |
| 17/1/1996 | 8h37 m | 17h33 m |
| 18/1/1996 | 8h37 m | 17h34 m |
| 19/1/1996 | 8h36 m | 17h36 m |
| 20/1/1996 | 8h35 m | 17h37 m |
| 21/1/1996 | 8h34 m | 17h39 m |
| 22/1/1996 | 8h33 m | 17h40 m |
| 23/1/1996 | 8h32 m | 17h42 m |
| 24/1/1996 | 8h31 m | 17h43 m |
| 25/1/1996 | 8h30 m | 17h45 m |
| 26/1/1996 | 8h29 m | 17h46 m |
| 27/1/1996 | 8h28 m | 17h48 m |
| 28/1/1996 | 8h27 m | 17h49 m |
| 29/1/1996 | 8h26 m | 17h51 m |
| 30/1/1996 | 8h25 m | 17h52 m |
| 31/1/1996 | 8h24 m | 17h54 m |

### FEVRIER

| Dates | Soleil | |
|---|---|---|
| | Lever | Coucher |
| 1/2/1996 | 8h23 m | 17h55 m |
| 2/2/1996 | 8h21 m | 17h57 m |
| 3/2/1996 | 8h20 m | 17h58 m |
| 4/2/1996 | 8h19 m | 18h00 m |
| 5/2/1996 | 8h17 m | 18h01 m |
| 6/2/1996 | 8h16 m | 18h03 m |
| 7/2/1996 | 8h15 m | 18h04 m |
| 8/2/1996 | 8h13 m | 18h06 m |
| 9/2/1996 | 8h12 m | 18h07 m |
| 10/2/1996 | 8h10 m | 18h09 m |

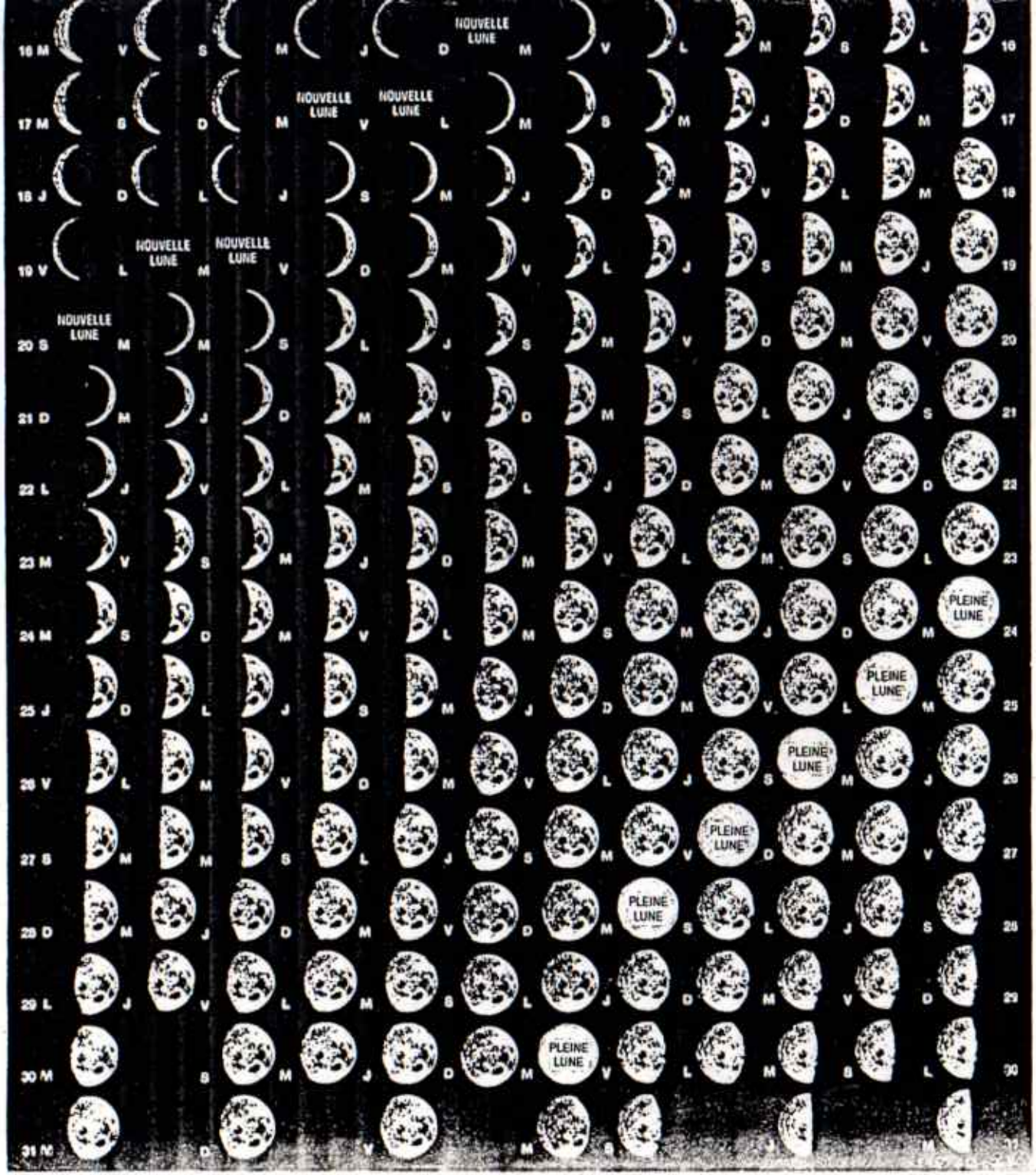


# LES POUR L'ANNEE 1996

| | |
|---|---|
| 11/2/1996 | 8h09 m |
| 12/2/1996 | 8h07 m |
| 13/2/1996 | 8h06 m |
| 14/2/1996 | 8h04 m |
| 15/2/1996 | 8h03 m |
| 16/2/1996 | 8h01 m |
| 17/2/1996 | 7h59 m |
| 18/2/1996 | 7h58 m |
| 19/2/1996 | 7h56 m |
| 20/2/1996 | 7h54 m |
| 21/2/1996 | 7h53 m |
| 22/2/1996 | 7h51 m |
| 23/2/1996 | 7h49 m |
| 24/2/1996 | 7h47 m |
| 25/2/1996 | 7h46 m |
| 26/2/1996 | 7h44 m |
| 27/2/1996 | 7h42 m |
| 28/2/1996 | 7h40 m |
| 29/2/1996 | 7h38 m |

| | MARS | |
|---|---|---|
| Dates | Soleil | |
| | Lever | Coucher |
| 1/3/1996 | 7h37 m | 18h39 m |
| 2/3/1996 | 7h35 m | 18h40 m |
| 3/3/1996 | 7h33 m | 18h42 m |
| 4/3/1996 | 7h31 m | 18h43 m |
| 5/3/1996 | 7h29 m | 18h45 m |
| 6/3/1996 | 7h27 m | 18h46 m |
| 7/3/1996 | 7h25 m | 18h48 m |
| 8/3/1996 | 7h23 m | 18h49 m |
| 9/3/1996 | 7h21 m | 18h51 m |
| 10/3/1996 | 7h19 m | 18h52 m |
| 11/3/1996 | 7h17 m | 18h54 m |
| 12/3/1996 | 7h15 m | 18h55 m |
| 13/3/1996 | 7h13 m | 18h57 m |
| 14/3/1996 | 7h11 m | 18h58 m |
| 15/3/1996 | 7h09 m | 18h59 m |
| 16/3/1996 | 7h07 m | 19h01 m |
| 17/3/1996 | 7h05 m | 19h02 m |
| 18/3/1996 | 7h03 m | 19h04 m |
| 19/3/1996 | 7h01 m | 19h05 m |
| 20/3/1996 | 6h59 m | 19h07 m |
| 21/3/1996 | 6h57 m | 19h08 m |
| 22/3/1996 | 6h55 m | 19h09 m |
| 23/3/1996 | 6h53 m | 19h11 m |
| 24/3/1996 | 6h51 m | 19h12 m |
| 25/3/1996 | 6h49 m | 19h14 m |
| 26/3/1996 | 6h47 m | 19h15 m |
| 27/3/1996 | 6h45 m | 19h16 m |
| 28/3/1996 | 6h43 m | 19h18 m |
| 29/3/1996 | 6h41 m | 19h19 m |
| 30/3/1996 | 6h39 m | 19h21 m |
| 31/3/1996 | 7h38 m | 20h22 m |

## BIENTOT, UN DEPLIANT TOURISTIQUE CANTONAL

Il sera prêt dans les premiers mois de l'année, sera distribué dans tous les foyers et disponible dans les mairies, Syndicats d'initiative, les hôtels, restaurants... Son tirage, en couleur, sera de 150 000 exemplaires.
- D'un côté on trouvera la carte du Canton, rebaptisé "Le Pays d'Ecueillé", avec les possibilités d'accueil, d'hébergement, de loisirs, les ressources culturelles et artistiques.
- De l'autre, chaque commune du Canton se présentera, photos et textes à l'appui. Monsieur Alain Nevière, chargé de mission au Conseil Général, a supervisé la réalisation de ce document financé par: le Pays d'Accueil (30 000F), les Syndicats d'Initiative d'Ecueillé et de Pellevoisin (5 000 F) et le SIVOM (5 000F).
Pour représenter la commune de Heugnes, B.Garnier, F. Vandenbossche et M. Denisot ont participé aux réunion préparatoires à l'execution de ce document.

**M.D.**

## HEURE D'ETE

Dans les départements métropolitains de la République française, la période d'heure d'été pour les années 1996 et 1997 commence à 2 heures du matin le dernier dimanche de mars, soit :

**- le 31 mars 1996**

**- le 30 mars 1997**

Dans les départements métropolitains de la République française, la période d'heure d'été pour les années 1996 et 1997 se termine à 3 heures du matin le dernier dimanche d'octobre, soit :

**- le 27 octobre 1996**

**- le 26 octobre 1997.**

*Source - Bureau des Longitudes à Paris.*

## LE CHAUD, LE FROID, LA PLUIE

Météo France, dans sa station de Déols relève une foule d'informations relatives au climat du département (tél: 36 68 02 36 - 36 68 07 36 - 54 08 58 58). Les relevés ne sont pas effectués dans toutes les communes du département. C'est ainsi qu'il n'y a pas de relevés des précipitations ou des températures à Heugnes même. Les plus proches sont faits à Pellevoisin, mais ils sont tout à fait représentatifs de ce qui se passe chez nous. Voici donc un petit bilan des températures, et des précipitations relevées en 1995 à Pellevoisin (altitude 164 m !) et la comparaison avec les moyennes portant sur les années 1990 - 1994. **M.D.**

**Températures moyennes en degrés Celsius à Pellevoisin**

| | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1995 | 5,2 | 8,2 | 7,3 | 10,2 | 14,6 | 16,5 | 21,7 | 21,2 | 14,8 | 16,3 | 7,6 | n d |
| 1990-94 | 5 | 5,3 | 9,1 | 9,9 | 14,9 | 16,8 | 20,2 | 20,6 | 16,1 | 11,5 | 7,9 | 5 |

**Hauteur totale des précipitations à Pellevoisin en 1995 (mm)**

| Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 121,9 | 92,1 | 103,2 | 74,2 | 72,1 | 41,6 | 63,1 | 23,3 | 77,7 | 56,7 | 55,9 | n d |

**Hauteur moyenne des précipitations sur les années 1990 à 1994 à Pellevoisin (mm)**

| Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juille | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 54 | 60,7 | 34,8 | 67,4 | 71,1 | 62,4 | 61,2 | 54,4 | 96,5 | 84,3 | 75,3 | 66,8 |

# LES TROIS DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

## Réunion du 29.9.1995

L'ordre du jour comportait une série de points représentatifs des préoccupations d'une commune de petite taille soucieuse de veiller au bien - être de la communauté et de rester en prise sur l'évolution des structures locales et régionales

. En premier lieu décision est prise par le Conseil de faire adhérer Heugnes à une Communauté de Communes. Au préalable, à l'invitation du Maire, le Receveur Municipal, Monsieur Lemaigre avait exposé le mode de fonctionnement et l'utilité des Communautés, destinées à optimiser le développement économique et l'aménagement de l'espace des communes concernées. Il avait également souligné les différences entre Communautés et Syndicats prenant comme exemple la fiscalité (la taxe professionnelle plus précisément) pour démontrer l'autonomie dont bénéficieraient les Communautés.

Deux délibérations ont été prises .

La première pour que les jeunes agriculteurs s'installant puissent bénéficier de l'exonération des 50% de la taxe sur le foncier non bâti restant après dégrèvement automatique des premiers 50% depuis le 1er janvier 1995.

La seconde, pour protester contre l'augmentation des frais de garderie des bois communaux par l'O.N.F.

Pour informer le Conseil de la situation actuelle dans le département Monsieur Vandenbossche, Adjoint au Maire, a, fait la synthèse des réunions consacrées au problème des ordures ménagères qui se sont tenues à Châteauroux et à Ecueillé pendant le mois de septembre.

Des questions locales suivaient:

.D'abord le contrat C.E.S de l'école prenant fin le 30 novembre, il est indiqué que les candidatures pour ce poste pourront se manifester à la Mairie.

A la suite d'appels d'offres lancés pour les travaux à effectuer au Commerce Municipal Rural (l'Auberge) et à soumettre au F.A.R 96, le Conseil a retenu: l'entreprise Depond de Palluau pour les toitures et l'entreprise Darnault de Pellevoisin pour la façade et le carrelage. Un complément d'information sera demandé à chacune des entreprises avant signature des marchés.

.Après revue, la Mutuelle de l'Indre, est retenue pour les assurances communales.

.Les travaux d'aménagement de l'étang de la Biche ont été ré-examinés et le budget de Callu Drainage est accepté par le Conseil (50 652 francs ttc contre environ 42 500 francs ttc prévus au budget initial). Il comprend la création d'une tranchée dans la digue avec apport d'argile, le curetage de la queue de l'étang, et la remise à niveau de la digue.

. Le Conseil prend connaissance de deux devis relatifs à la remise en état du chemin de la maison Galou - l'empierrement pour 27 000 francs ttc et le gravillonnage pour 70 430 francs ttc. C'est la première solution qui est retenue et le Conseil présentera le dossier au F.A.R. Voirie 96.

**Lecture est faite de différents courriers adressés au Conseil:**

. Celui émanant du Président de la Société Communale de Chasse, Monsieur Lay, faisant part des écueils sur lesquels la Société bute pour revoir le mode d'attribution et de vente des cartes - problème resté sans solution définitive pour le moment.

. Celui de Monsieur G. Thibault - la Gare, à propos d'un problème d'écoulement d'eaux usées. La Commission Communale de la Voirie se rendra sur place pour juger de la nature exacte du problème et y trouver la réponse la plus adéquate.

. Celui signé de madame Prot, qui, étant données les circonstances, demande que le bail de la Pyramide passe au nom de sa belle-fille. Sa requête est acceptée

. Il est également accédé à la demande de participation aux frais de classe de neige d'Elodie Assaillie, scolarisée à Buzançais pour un montant de 100 francs.

Pour finir, le Maire informe le Conseil que l'immeuble Machu est à vendre. Divers contacts seront pris pour envisager une acquisition possible. **MD**

## Réunion du 27.10.1995

Le Conseil Municipal a revu les comptes de la commune et approuvé le budget supplémentaire proposé. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 70 065 francs et en investissements à 600 400 francs dont 487 396 francs restent à réaliser.

**Social**

. Deux candidates ayant postulé au Contrat d'Emploi Solidarité de l'école, le Conseil a voté pour trancher. C'est à Madame Marcelle PEYRAT, titulaire sortante, que le poste sera à nouveau proposé pour une durée de trois mois éventuellement renouvelable.

. L'opération Colis de Noël sera reconduite dans les mêmes conditions qu'en 1995. Elle concernera 64 Heugnois âgés de plus de 70 ans (29 hommes, 35 femmes dont 14 couples).

. Pour faire suite au courrier de Madame Eliane Dubois de Vicq sur Nahon le Conseil demandera à l'Inspection Académique (via la Préfecture) l'autorisation de louer à celle-ci l'appartement de fonction situé à l'étage de la Mairie qui est en principe réservé au corps enseignant.

. Le Conseil accepte bien volontiers de mettre gracieusement ses stands à la disposition de l'Union Musicale de Pellevoisin qui les lui avait demandés pour le Festival de Musique du 23 juin prochain.

**Aménagement**

. Le complément de devis de l'entreprise Darnault qui concerne les travaux à effectuer sur la façade du Commerce Municipal Rural a été accepté il comprend des pierres de placage en soubassement pour la partie restaurant et des briquettes en soubassement côté épicerie.

. Le Conseil a accépté le complément de devis de l'entreprise Callu Drainage qui déposera le collecteur existant perforé à l'Etang de la Biche, et le remplacera par un nouveau collecteur non perforé de 200 de diamètre pour un prix de 19899 francs.

**Environnement**

. Dans le cadre de la lutte contre les ragondins le Conseil Municipal commandera trois pièges auprès de GDMA- Cité Administrative de Châteauroux.

**Divers**

. Messieurs Blancheton et Brouard deviennent délégués suppléants au Syndicat d'Electrification. **MD**

## Réunions des 24.11.1995 et 2.12.1995

Le Conseil Municipal réuni le 24 novembre a d'examiné en première lecture les statuts proposés par la future Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé. Comme dans d'autres communes concernées elles aussi par ce sujet diverses modifications ont été apportées aux textes. Une séance cantonale de travail commun a donc suivi et les statuts sont revenus à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion du Conseil Municipal le 2 décembre dernier. Le Conseil a adopté à l'unanimité la participation de la commune de Heugnes à cette nouvelle structure et les statuts s'y référant.

Trois délégués titulaires - Bernard Garnier, Michel Tixier , Alexandre Martin et trois délégués suppléants - François Vandenbossche, Francis Lay , Bernard Charny ont été désignés pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal a adopté les statuts du Syndicat Mixte du Contrat de Pays du Boischaut Nord. Bernard Garnier et François Vandenbossche ont été désignés pour siéger en tant que membres titulaires, suppléés par Martine Denisot et Alexandre Martin.

Le Conseil Municipal a ensuite:

. donné un avis défavorable à la demande de subvention du 134ème Régiment d'Infanterie

. autorisé l'A.S. Heugnes à poser un poteau au petit stade sur lequel seront installés deux projecteurs, sous réserve que l'installation réponde aux normes de sécurité en vigueur

. décidé la pose d'une antenne collective aux logements 1, 3 et 5 place Saint Martin et chargé la Mairie de contacter les établissements Huret afin que le travail soit effectué avant Noël. **B.G**

## A.S. HEUGNES - LE BAL ET LE CLASSEMENT

Le 28 octobre dernier, le bal organisé par l'A.S. HEUGNES aura connu un beau succès. Plus de 500 personnes se sont retrouvées dans la salle des Fêtes de Palluau-sur-Indre pour dîner et danser jusqu'au petit matin sur les airs d'hier et d'aujourd'hui joués et animés par le très dynamique orchestre de Nick DILEEN.

Une tombola avait lieu pendant la soirée, bien pourvue en lots grâce à de généreux donateurs auxquels l'A.S. HEUGNES tient à exprimer sa gratitude - M. DENISOT: 2 places de Coupe d'Europe au Parc des Princes - M. GEBUSSON : 2 survêtements - Mme BOURGUIGNON: 2 magnums de champagne - Société REYNOLDS : 2 colis de champagne - Société PASTIS 51 : 4 bouteilles de whisky et 2 colis de champagne - PITAULT BERRY : 12 bouteilles de Bordeaux - M. C. LAY : 1 magnum de Menetou-Salon - CREDIT AGRICOLE : nombreux petits lots.

**Les participants s'associent au club pour adresser toutes leurs félicitations aux organisateurs émérites de cette soirée : Messieurs Thierry CHAUVEAU, Gilles BERTRAND et Arnaud MARCHAIS.**

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du bal de l'A.S. HEUGNES. P.B.

## CLASSEMENT DES EQUIPES DE FOOTBALL

| 5ème division | | | 6ème division | | | Cadets | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Chabris | 37 | 1 | Vatan | 36 | 1 | Heugnes | 16 |
| 2 | Pellevoisin-Préaux | 33 | 2 | Lugny-le-Male | 31 | 2 | Chatillon | 10 |
| 3 | Levroux | 33 | 3 | Veuil | 28 | 3 | Levroux | 9 |
| 4 | Heugnes | 32 | 4 | Orville | 23 | 4 | Vendoeuvres | 7 |
| 5 | Liniez | 28 | 5 | Pellevoisin-Préaux | 20 | 5 | Déols | 3 |
| 6 | Villentrois | 26 | 6 | Poulaines | 19 | **Minimes** | | |
| 7 | Lye | 23 | 7 | Reuilly | 18 | 1 | Neuvy Pailloux | 12 |
| 8 | La Vernelle | 21 | 8 | Vicq s Nahon | 18 | 2 | Heugnes | 12 |
| 9 | Rouvres | 19 | 9 | Heugnes | 14 | 3 | Martizay | 11 |
| 10 | Faverolles | 16 | 10 | Anjouin | 8 | 4 | Vineuil-Brion | 11 |
| 11 | Bouges le Château | 14 | | | | 5 | Chabris | 10 |
| 12 | Buxeuil | 11 | | | | 6 | Turlgueu | 2 |

| Poussins | Vétérans |
|---|---|
| **Heugnes doit être classé 2ème** | *Coupe de l'Indre* |
| Le Poinconnet - Heugnes 11 - 0 | Heugnes 1 - 1 Niherne |
| Heugnes - Ecueillé 11 - 3 | Niherne 4 - 1 Heugnes |
| Heugnes - Châtillon 2 5 - 2 | *Coupe de l'Indre Consolante* |
| Heugnes - Châtillon 1 5 - 5 | Etoile Châteauroux 1 - 1 Heugnes |
| | Heugnes 1 - 2 Etoile Châteauroux |

(résultats communiqués par Philippe Blancheton)

## PLATINI et son équipe reviennent à HEUGNES

Le lundi de Pentecôte (27 mai) le Variétés Club de France présidé par Thierry ROLAND revient à l'initiative de Martine et de Michel DENISOT. PLATINI et son équipe retrouveront la pelouse du stade municipal pour affronter une sélection d'anciens internationaux de l'équipe de France militaire longtemps dirigée par Joseph MERCIER - un berrichon - qui fêtera son jubilé à cette occasion.

En lever de rideau, l'équipe pro de la Berrichonne affrontera l'équipe espoir du Paris Saint-Germain.

Ce match se fera au profit de l'Association «Action Michel Platini» et des associations de la Commune.

MD

## MAISON DES ASSOCIATIONS - ATTENTION S'IL VOUS PLAIT

*Suite au courrier de Madame Rabier, secrétaire de Mairie et responsable de la Maison des Associations, il est rappelé que la salle est mise gratuitement à la disposition des associations locales, à mi-tarif pour les habitants de la commune et à tarif plein pour les personnes extérieures. Mais que nul n'est dispensé de rendre les locaux propres et sans dégradations - le manque de civisme, y compris, des utilisateurs locaux, est parfois déplorable - l'état des lieux, avant et après utilisation n'est pas une brimade mais une façon simple de maintenir ces lieux (extérieur comme intérieur) propres et accueillants - un courrier sera adressé à chaque association en espérant qu'il sera suivi d'effets positifs pour le bien être collectif.*

**B.G.**

## SERVICE INFORMATIONS FAMILLES (S.I.F.)

C'est un service proposé par Familles Rurales que vous connaissez sans doute, et qui à HEUGNES propose également un service d'aide aux personnes âgées, s'occupe de la Ruche et du Club Joie de Vivre. Le service Information Familles, dont la responsable à HEUGNES est Madame C. REYBOZ (tél. 54 39 04 45) organise des réunions conviviales d'initiation ou de familiarisation, à des activités manuelles ou récréatives, et des réunions d'information sur des sujets qui touchent à la vie familiale (il y a déjà eu des réunions sur la peinture sur soie, la cuisine..., des après-midi pour les enfants).Les réunions ont lieu à la Maison des Associations, il y en a trois par trimestre en général (dont une enfantine) et elles sont animées par un «spécialiste» du sujet traité, délégué par Familles Rurales.

Pour assister à ces réunions, il faut adhérer à Familles Rurales et avoir acheté la carte annuelle vendue au prix de 80 F. par famille adhérente. Madame RIVOL, Présidente de Familles Rurales (tél. 54 39 01 73) tient ces cartes à la disposition des amateurs. On peut aussi acheter la carte pendant les réunions. Ensuite, une participation de 10 F. par personne par réunion est demandée.Trois réunions devraient se tenir au cours du premier trimestre 1996: La première, réunion « Casino », a déjà eu lieu le 4.1.96 , le 21.3.96 : réunion cuisine berrichonne à 14h 00

le 22.3.96 : une animation enfants pendant les vacances de février, à laquelle, les adolescents de la commune, viendront prêter leur concours.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Madame REYBOZ.

**M. D.**

## COMITE DES FETES

L'assemblée générale du Comité s'est tenue le vendredi 5 janvier salle de la Mairie à 20 h .

Les points suivants ont été couverts :

* bilan de l'année 1995
* les fêtes de 1996
* le reouvellement du bureau. Sa composition vous sera communiquée dans le prochain numéro du Carillon. (ce numéro étant imprimé au moment de la réunion)
* le 16 février, le Comité organisera son concours de belote.

**F.L.**

## SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

* **Le samedi 2 mars 1996 ,** le repas des chasseurs organisé par la Société Communale de Chasse aura lieu à 20 heures à l'Auberge de Heugnes. Tous les chasseurs et amis des chasseurs y sont cordialement invités avec leurs épouses. Pour s'inscrire s'adresser à l'Auberge ou au Président de la Société, Monsieur Robert Lay.

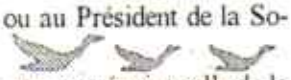

* **Le samedi 23 mars 1996 ,** le bureau se réunira salle de la Mairie à 20 heures. A l'ordre du jour : achat de gibier de repeuplement, et de tir pour la prochaine campagne. R.L.

## LE CALENDRIER DES VACCINATIONS

| AGE | VACCINS |
|---|---|
| Dès le 1er mois | B.C.G. pour les enfants vivant dans un milieu à risque et entrée en collectivités; épreuve tuberculinique 3 à 12 mois plus tard |
| A partir de 2 mois | Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio Haemophilus influenzae b<br>*Hépatite B* *1ère injection* |
| 3 mois | Diphtérie, Tétanos, Coqueluche,Polio, Haemophilus influenza b<br>*Hépatite B* *2ème injection* |
| 4 mois | Diphtérie, Tétanos, Coqueluche,Polio, Haemophilus influenza b<br>*Hépatite B* *3ème injection* |
| A partir de 12 mois | Rougeole, Oreillons, Rubéole |
| 16 -18 mois | Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Haemophilus influenzae b 1 er rappel<br>*Hépatite B* *4ème injection* |
| Avant 6 ans | B.C.G. entrée en collectivités, pour les non vaccinés; épreuve tuberculinique 3 à 12 mois plus tard. |
| 6 ans | 2ème rappel Diphtérie, Tétanos, Polio. Rougeole, Oreillons, Rubéole chez les enfants non encore vaccinés.<br>*Hépatite B* *1er rappel* |
| 11-13 ans | Diphtérie, Tétanos, Polio. Oreillons pour les enfants non vaccinés et n'ayant pas eu la maladie . Rubéole pour toutes les filles en primo ou en revaccination.<br>*Hépatite B* soit une injection de rappel si la vaccination complète a été pratiquée dans l'enfance, soit un schéma complet en 3 ou 4 injections.<br>B.C.G . - Les sujets aux tests tuberculiniques négatifs, vérifiés par intradermo-réaction, seront vaccinés ou revaccinés |
| 16-18 ans | Diphtérie, Tétanos, Polio. Rubéole pour les femmes non vaccinées.<br>Epreuve tuberculinique suivie du B.C.G . en cas de négativité |
| 18-60 ans | Tétanos, Polio tous les 10 ans<br>*Hépatite B tous les 5 ans,* Rubéole pour les femmes non vaccinées et non immunisées jusqu'à 45 ans |
| A partir de 70 ans | Tétanos, Polio tous les 10 ans, Vaccination antigrippe annuelle |

Ce calendrier, donné à titre indicatif, provient d'un document édité par la direction Générale de la Santé intitulé «calendrier Vaccinal 1995».

Pour tout complément d'informations il faut voir son médecin

# CALENDRIER DES FETES 1996

**DIMANCHE 14.01 :** Galette des Rois de Familles Rurales, animée par l'Accordéon Club du Bas-Berry

**SAMEDI 20.01 :** Concours de Belote de l'A.S. HEUGNES

**VENDREDI 16.02 :** Concours de Belote du Comité des Fêtes

**JEUDI 16.05 :** Communion solennelle à HEUGNES

**DIMANCHE 26.05 :** Randonnée Pédestre UFOLEP (matin) Course Cycliste UFOLEP (l'après-midi)

**LUNDI 27.05 :** Foire annuelle (le matin). Gala de Football avec la Berrichonne de Châteauroux et le Variétés Club de France

**DIMANCHE 16.06 :** Méchoui de l'A.S. HEUGNES

**SAMEDI 13.07 :** Bal gratuit des Sapeurs-Pompiers

**SAMEDI 20.07** : Fête de la Ruche

**DIMANCHE 28.07 :** Méchoui des Sapeurs-Pompiers

**MERCREDI 14.08 :** Course cycliste nationale amateurs - 3ème Grand Prix Ch. FENIOUX

**JEUDI 15.08 :** 52ème Cavalcade - Feu d'artifice - Fête foraine

**DIMANCHE 20.10 :** Loto des parents d'élèves

**SAMEDI 2.11 :** Dîner dansant de l'A.S. HEUGNES

**VENDREDI 8.11 :** Concours de Belote du Comité des Fêtes

**SAMEDI 30.11 :** Fête de Sainte-Barbe

**VENDREDI : 20.12 :** Arbre de Noël de l'École.

## BONS NUMÉROS

**MAIRIE DE HEUGNES:**
tél 54 39 01 85, Fax 54 39 07 06
**EDF:** dépannage - Châteauroux 54 27 03 12; renseignements - 54 29 72 00
**SAUR :** Ecueillé - 54 40 27 19; Montrichard (24h/24) - 54 32 49 88
**METEO FRANCE CHATEAUROUX- DEOLS:**
répondeur général - 36 68 02 36
répondeur agriculteurs - 36 68 07 36
standard - 54 08 58 58
**POMPIERS**: 18; Chef de Corps des Pompiers de Heugnes : Philippe Moulin 54 39 01 23
**GENDARMERIE:** Ecueillé : 54 40 21 17
**SAMU**: 15 ou 54 22 88 88
**CENTRE ANTI-POISONS:**
41 48 21 21 (Angers) ou 78 54 14 14 (Lyon)
**CABINETS MEDICAUX DU CANTON D'ECUEILLÉ:**
Pellevoisin: Dr Vo Van Truong, 14 rue des Aubuées, tél 54 39 01 41
Ecueillé: Dr Sonia Attal, Dr Jean Attal, 15 rue de la Gare, tél 54 40 20 04; Dr Bernard Bérard, 33 rue des Moulins 54 40 23 37 Dr Patrick Tournadre, 25 rue du 11 novembre, tél 54 40 23 08
**PHARMACIES DU CANTON:**
Pellevoisin: Pharmacie Lainez, 34 rue Jean Giraudoux, tél 54 39 02 70
Ecueillé: Pharmacie Thomas, 7 place du 8ème Cuirassiers, tél 54 40 23 34
**AMBULANCE:**
Pellevoisin: Ambulance Mirand, 3 rue Jean Giraudoux, tél 54 39 00 80, Radiocom 2000 - 54
**POSTE PELLEVOISIN:** 54 39 00 91

## Portage de repas à domicile

L'association de coordination des Aides à Domicile Intercommunale d'Ecueillé (A. C. A. D. I. E.) proposera un service de repas à domicile à partir du 1er Mars 1996. Une distribution est prévue du Lundi au Vendredi (le Vendredi on peut se faire livrer les plateaux repas du Samedi et du Dimanche). Ce service est destiné aux personnes de plus de 65 ans et aux cas particuliers, sur production d'un justificatif médical.

- Pour tous renseignements complémentaires,s'adresser à la Mairie.

## ETAT CIVIL

**NAISSANCE :**

Marie-Lys DUPRÉ,
née à Châteauroux, le 4 octobre 1995.

**DECES :**

Jean PROT,
décédé à Heugnes le 11 septembre 1995.
Gérard COUVREUR,
décédé à Paris, (18ème) le 25 octobre 1995.

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Comission de l'Information - Conception et Coordination Martine Denisot - Mairie - 36180 HEUGNES tél: 54 39 01 85 - fax: 54 39 07 06
Imprimé sur papier recyclé